

Conseil municipal de Soueix-Rogalle

Compte rendu de la séance du 24 mai 2016

L'an deux mille seize et le vingt-quatre mai à 21 heures 00, le conseil municipal de la commune de Soueix-Rogalle s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christiane BONTÉ.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation : mardi 17 mai 2016

étaient présent/e/s : Christiane BONTÉ, Christine TERRISSE, Colette ROMIER, Thomas GUITTOT, Pierre JOUAS, André NAVARRO, Catherine TÉQUI

était/en/t excusé/e/s : Lionel FERNANDES

était/en/t absent/e/s : Stéphane COUMES, Pierre GASTÉUIL

était/en/t représenté/e/s : Séverine BARAT par Thomas GUITTOT

Secrétaire de séance : Madame Colette ROMIER

Ordre du jour:

Gestion informatique de la commune : site internet et logiciel de gestion cimetière/opérations funéraires

Détermination du seuil de poursuite des titres de recettes

Adhésion de la communauté de communes au SycoSERP

Echange de parcelles bois d'Ardet

Création emploi agent d'entretien

Questions diverses

Gestion informatique de la commune : site internet et logiciel de gestion cimetière/opérations funéraires

Madame la Maire expose au conseil que dans le but d'optimiser la gestion des cimetières de la commune et des opérations funéraires, il conviendrait de se doter d'un logiciel informatique dédié à ce type d'opérations. Le syndicat intercommunal Association de Gestion et de Développement Informatique (A.G.E.D.I.), actuel prestataire informatique de la commune de Soueix-Rogalle, propose un tel outil.

Par ailleurs, afin de proposer de meilleurs services aux citoyens, qu'ils soient domiciliés dans la commune ou de passage, Madame la Maire propose de mandater notre prestataire informatique pour créer un site internet dédié à la commune. Il permettrait en premier lieu de relayer l'information auprès des administrés sur internet, mais aussi de mieux faire connaître la commune au delà du département afin d'en promouvoir le cadre de vie et ses nombreux atouts.

Le conseil municipal approuve les démarches entreprises par Madame la Maire qui contribuent à la modernisation et à la promotion de la commune.

Détermination du seuil de poursuites des titres de recettes (DEL 2016 019)

Madame la Maire expose au conseil municipal qu'il convient de déterminer un seuil de poursuites des titres de recettes. Elle propose de fixer ce seuil à 10 euros.

Vu l'article R-1617-24 du code général des collectivités territoriales ;

vu l'arrêté municipal n°AR_2016_014 du 10 mai 2016 portant autorisation préalable et permanente des poursuites donnée au comptable public de la commune de Soueix-Rogalle pour le recouvrement des produits locaux ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer le seuil de poursuites des titres de recettes à 10 euros.

Adhésion au SYCOSERP (DEL 2016 020)

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'en date du 12 avril 2016 la communauté de communes a délibéré favorablement pour adhérer au syndicat Couserans service public (SYCOSERP) pour la compétence rivières.

Le conseil municipal doit se prononcer pour autoriser ou non l'adhésion de la communauté de communes du canton d'Oust au SYCOSERP.

Où l'exposé de Madame la Maire, le conseil municipal,

autorise la communauté de communes du canton d'Oust à adhérer au SYCOSERP pour la compétence rivières.

Echange parcelles bois d'Arde (DEL 2016 021)

Madame la Maire expose au conseil municipal que les pâtures communales d'Arde avaient fait l'objet d'un échange entre la commune et madame Michèle Souquet. Cet échange a été l'objet d'une délibération du conseil municipal de Soueix-Rogalle dans sa séance du 29 septembre 2011 dont elle rappelle les termes :

"Madame la Maire informe le conseil municipal que Madame Michèle SOUQUET souhaiterait procéder à un échange de parcelles pour rétablir une situation existante. En effet, elle indique que c'est à tort que celle-ci est propriétaire de la parcelle cadastrée section A n°2115 (sapinière) et la commune de la parcelle cadastrée section A n°2116 (pacages)."

Or, il apparaît en réalité que les parcelles A 2115 et A 2116 sont composées toutes deux pour moitié de pacages, et de sapinière pour l'autre moitié.

Afin de régulariser cette situation et en collaboration avec les services de l'Office National des Forêts, il conviendrait de rétablir un bornage cohérent de ces parcelles afin que la commune soit effectivement propriétaire des parties "sapinière" et Madame SOUQUET des parties "pacages".

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame la Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Création emploi agent d'entretien

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'après avoir consulté le centre de gestion de l'Ariège, il n'est pas nécessaire de créer un nouvel emploi d'agent d'entretien. En effet, la modification du volume horaire de l'emploi concerné peut être effectuée au moyen d'un avenant au contrat.

Questions diverses

- Le fleurissement du village pour la saison estivale a été confié à l'entreprise "Les Jardins du terroir". Les enfants de l'école fleuriront la place du village de Soueix.

- Campagne de fauchage 2016 : la responsabilité du fauchage des banquettes des voies communales pour la campagne 2016 sera confiée à M. BRAU, adjoint technique principal pour la 1ère passe, et à M. DYBEK, adjoint technique pour la 2nde passe.

- Bulletin municipal : le bulletin est en cours de rédaction et devrait être prêt à distribuer à la population au début du mois de juin.

- Inauguration de la cabane pastorale de la Subera : L'inauguration devrait se dérouler lors du 1er week-end de septembre 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire clos la séance du conseil municipal.

